

République de Guinée

Travail - Justice - Solidarité

ASSEMBLEE NATIONALE

LOI
L/2017/N°0019- - -1/AN

AUTORISANT LA RATIFICATION DE L'ACCORD DE COOPERATION DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE, DE L'EDUCATION, DES MEDIAS, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUUBLIQUE DE GUINEE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE TURQUIE

L'Assemblée Nationale ;

Vu la Constitution en ses articles 72 et 149 ;

Après en avoir délibéré, adopte la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification de l'Accord de Coopération dans le domaine de la Culture, de l'Education, des Médias, de la Jeunesse et des Sports entre le Gouvernement de la République de Guinée et le Gouvernement de la République de Turquie.

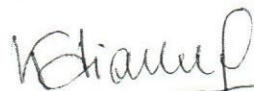
Article 2 : La présente Loi qui prend effet à compter de sa date de promulgation, sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République de Guinée et exécutée comme Loi de l'Etat.

Conakry le 11.6..JUN..2017

Le Secrétaire de Séance


Honorables Membres de l'Assemblée Nationale
AMARA

Le Président de Séance


Claude Kory KONDIANO

